



Editorial :

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CFE-CGC de la fonction publique se sont réunies le lundi 3 juin 2013.

Après une année de discussions dans le cadre de l' « agenda social », elles considèrent qu'elles n'ont pas été entendues sur la nécessaire amélioration des rémunérations des agents de la Fonction publique.

Elles sont en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014, consacrant ainsi un gel des salaires de 4 années, ce qui est totalement inacceptable !

Elles demandent de rompre avec cette politique de gel sans précédent des salaires dans la Fonction Publique.

Elles sont attachées au dialogue social qui ne peut exister sans prise en compte des revendications.

Elles exigent l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations, par une nécessaire revalorisation de la valeur du point d'indice, un abondement de points d'indice uniforme et significatif, permettant le rattrapage des pertes accumulées. Elles n'acceptent pas que les agents de la Fonction publique continuent à faire les frais de la crise économique.

En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi. La Fonction publique est un acteur économique et constitue une richesse pour le pays.

Alors qu'à la prochaine conférence sociale va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP, d'HPST, RCT (1), et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP (2) sont aujourd'hui la continuité.

Face à cette situation, les organisations CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC décident de mettre partout en débat, avec les personnels, leur nécessaire intervention pour faire aboutir leurs légitimes revendications.

Dans ce cadre, elles proposent d'ores et déjà la perspective de mobilisation et d'action, au plus tard début octobre.

Elles décident de se revoir le 5 septembre prochain dans les locaux de Solidaires, afin de décider des modalités nécessaires.

Communiqué commun du 7 juin 2013.

(1) RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques - HPST : Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires - RCT : Réforme des Collectivités Territoriales

(2) Projet de loi portant sur l'Acte III de la décentralisation - MAP : Modernisation de l'Action Publique

Le fascisme tue. Ensemble, combattons-le !

Le 5 juin, des militants d'extrême-droite ont tué Clément Méric, syndicaliste étudiant et militant antifasciste. Ce meurtre nous indigné et nous révolte ; il s'inscrit dans la suite de très nombreuses agressions commises par des groupes d'extrême-droite ces derniers mois. La situation exige des actes forts, permettant de mettre un coup d'arrêt à la propagation de ces idées et pratiques nauséabondes.

Dans le respect de leurs différences, les organisations soussignées appellent à s'unir pour rendre hommage à Clément et pour éliminer la haine fasciste.

Confortés par des partis qui reprennent des propos et des pratiques de l'extrême droite, les groupes fascistes refont surface. Les dernières actions contre le mariage pour tous et toutes ont été l'occasion pour eux d'être mis sur le devant de la scène. Nous dénonçons la banalisation du FN et de ses idées xénophobes et racistes.

L'exclusion, le rejet de l'autre, la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, conduisent au pire. L'Etat entretient un climat délétère en organisant des expulsions massives qui participent à la stigmatisation des immigré-es et des Roms. Au contraire, il est nécessaire d'agir avec détermination contre les commandos fascistes.

Odieux et inacceptable en lui-même, le meurtre de Clément dépasse le drame individuel. Agressions contre les lesbiennes, bi-es, gays et les personnes trans, contre les immigré-es et les personnes issu-es de l'immigration, les musulman-es, actes antisémites, violences envers des militant-es antifascistes et des organisations progressistes, se sont multipliées dans toute la France comme à travers toute l'Europe. Le mensonge, la haine, la violence, la mort, voilà ce que porte l'extrême-droite, de tout temps et en tous lieux.

Ce n'est pas une question morale ; le fascisme se nourrit des peurs face à l'avenir : 5 millions de chômeurs et chômeuses, 8 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, 3,5 millions de mal logé-es, accroissement de la précarité, conditions de travail dégradées, licenciements, fermetures d'entreprises... Face à l'explosion des inégalités et aux politiques d'austérité, il faut reconstruire l'espoir collectif en une société plus juste. La question de la répartition des richesses que nous produisons est fondamentale. L'extrême-droite est à l'opposé de ces valeurs.

Utiliser la mort de Clément serait méprisable. A contrario, c'est honorer sa mémoire que de dire publiquement et ensemble ses engagements syndicaux et antifascistes, et de poursuivre encore plus nombreux-euses et déterminés-es ses combats pour la liberté et une autre société.

Unité contre le fascisme et l'extrême-droite !

Manifestation à Paris, dimanche 23 juin à 15h

Des manifestations seront aussi organisées en commun dans d'autres villes.

Nos organisations se réuniront de nouveau après la manifestation : éradiquer la menace fasciste nécessite un travail dans la durée et l'organisation de collectifs locaux. Nos organisations sont différentes, mais elles ont un point commun essentiel : le refus de l'intolérance, du nationalisme, de la haine, et de l'exclusion ; tout le contraire de ce que veut imposer l'extrême-droite !

Le fascisme et l'extrême-droite ne sont pas des courants politiques avec lesquels on dialogue ou on compose. Leur système est basé sur la violence physique, la haine, l'asservissement des peuples.

Premiers signataires :

AC !, Act Up Paris, Action antifasciste Paris Banlieue, Alternative Libertaire, APEIS, ATTAC France, CADAC, CEDETIM/IPAM, CGT Educ'action Versailles, CGT Educ'action Créteil, CNDF, CNT, Collectif Antifasciste Paris Banlieue, Collectif CIVG Tenon, CONEX (Coordination nationale contre l'extrême droite), Collectif de Saint Denis contre le FN et l'extrême droite, Confédération paysanne, Convergence et Alternative, DAL, DIDF, EELV, FA, FASE, FASTI, Fédération Anarchiste, FIDL, FSU, Fondation Copernic, Gauche Anticapitaliste, Gauche Unitaire, GISTI, Jeudi Noir, Justice et Libertés, L'appel et la pioche, La Horde, La LMDE, Les Alternatifs, Lesbian and Gay Pride Lyon, Les Debunkers, Marche Mondiale des femmes, Marches européennes contre le chômage, MRAP, Mémorial 98, MJCF, MNCP, M'PEP, NPA, PCF, PCOF, PG, Pink Bloc Paris, Ras l'Front Marne-la-Vallée, Ras l'Front 38, République et Socialisme, Réseau pour un avenir sans fascisme, SGEN-CFDT Académie de Versailles, SLU (Sauvons l'université), SNESUP-FSU, Solidaires Etudiant-Es, SOS Racisme, Sortir du colonialisme, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la magistrature, UNEF, Union syndicale Solidaires, UNSP, VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes)...

Première rencontre nationale MNCP/FSU

Première rencontre nationale MNCP/FSU
La FSU apporte son soutien à la Marche des chômeurs.

Le 27 mai 2013, une délégation du MNCP a été reçue par Bernadette Groison, Secrétaire Générale de la FSU.

Cette rencontre a été l'occasion de rappeler le soutien constant de la FSU au mouvement des chômeurs, ainsi que les nombreux points de convergence qui nous rassemblent, notamment dans la perspective de la future conférence sociale, où la FSU a une fois encore demandé au Premier ministre d'intégrer aux débats des représentants des chômeurs.

L'échange a également porté sur la Marche des chômeurs et précaires qui traversera la France du 10 juin au 6 juillet 2013. La FSU réaffirme son soutien à cette action et apportera son concours à sa réussite alors que la gravité de la situation sociale, conséquence de la hausse massive du chômage, commande que le gouvernement réponde aux propositions de la plateforme portée en commun par les associations de chômeurs et les syndicats FSU et Solidaires.

Le MNCP et la FSU travailleront ensemble à élargir et renforcer l'action commune des syndicats de salariés et les associations de chômeurs.

Attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités

Les organisations de retraités de la CGT, FO, FSU, UNIR-Solidaires ont pris connaissance des préconisations du rapport de Yannick Moreau. Elles considèrent qu'il s'agit d'une attaque frontale contre le pouvoir d'achat des retraités dont le récent rapport de la OREES soulignait la dégradation:

- sous-indexation des pensions, annoncée sur trois ans, alors que les revalorisations actuelles ne maintiennent pas le pouvoir d'achat,
- hausse de la CSG pour les retraités à hauteur de 7,7%, ce qui représenterait une ponction de 1,7 milliard d'euros sur les retraites, qui s'ajouterait à la taxe de 0,3% mise en oeuvre au 1er avril, à la non revalorisation des barèmes d'impôt et à la suppression de la demi-part pour les veufs, veuves et isolés,
- suppression de l'abattement fiscal de 10%, ce qui accroîtrait la charge fiscale de millions de foyers retraités,
- sous-indexation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite (on cotiserait plus pour avoir moins I).

L'ensemble de ces mesures correspond à une volonté d'accélérer la baisse du pouvoir d'achat des retraités et répond aux exigences de la Commission de Bruxelles.

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisations préconisé par le rapport Moreau reviendrait à pousser les salariés à retarder leur départ ou à percevoir des retraites minorées et les modifications du mode de calcul des retraites des fonctionnaires aboutiraient à minorer les montants des pensions.

Les organisations ci-dessus dénoncent ces propositions comme constituant une agression contre le niveau de vie des retraités, en contradiction avec la réponse le 5 avril 2013 du Président de la République reçue par elles, disant que: « le Président de la République entend mobiliser tous les efforts nécessaires pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes exprimés par les personnes retraitées, s'agissant notamment de l'amélioration de leur pouvoir d'achat ».

Dès à présent, les organisations ci-dessus s'engagent à informer et mobiliser les retraités, afin d'organiser la riposte. Elles décident, d'ores et déjà, de s'adresser aux groupes parlementaires pour exprimer leurs revendications.

Communiqué des organisations de retraités: UCR-CGT,
UCR-FO, FSU-Retraités, UNIR-Solidaires.
Paris, le 6 juin 2013

Catégorie C : le compte n'y est pas !

La ministre de la Fonction publique convoquait ce jour une première réunion relative aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations. Cette négociation fait suite à la phase de bilan des derniers mois et au mandat donné le 7 février par le premier ministre.

Si le constat est partagé concernant la déstructuration de l'ensemble de la grille de catégorie C, sans véritable perspective de carrière, consécutive aux non-prises en compte des augmentations consécutives du SMIC et au gel du point d'indice de la Fonction publique, les propositions initiales du gouvernement se limite à un saupoudrage et ne répond en rien aux attentes des agents concernés.

La proposition d'une augmentation au 1er janvier 2014 limitée à 2,3% pour le bas de la grille (27,02 euros mensuels nets) n'est pas à la hauteur du naufrage des rémunérations de la catégorie C, en particulier pour les plus faibles échelles de rémunération.

La FSU attend au contraire qu'une politique de reconnaissance du travail réalisé par les agents, permettant effectivement un droit à la carrière et à une rémunération digne des qualifications trouve une traduction concrète entre autres par une aug-

mentation significative des indices mais également par celle de la valeur du point. Elle a proposé différentes pistes complémentaires d'amélioration des rémunérations et des carrières comme la réduction du nombre des grades de la catégorie C, l'harmonisation vers le haut et l'intégration des indemnités dans les traitements.

En parallèle de ce chantier conjoncturel pour la catégorie C, la FSU revendique l'attribution immédiate de points d'indice de manière uniforme pour tous les agents de la Fonction publique.

Prenant acte du mécontentement unanime des organisations syndicales, l'administration s'est engagée à faire de nouvelles propositions.

La FSU attend du gouvernement qu'il réponde à l'urgence sociale que constitue la faiblesse des rémunérations et du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C de la Fonction publique.

Communiqué de presse FSU du 21 mai 2013

Catégorie C, intervention de la FSU à la réunion du 21 mai 2013

Lors de la conférence sociale de juillet dernier, la FSU a porté l'exigence de mesures immédiates et générales pour les traitements des personnels de la Fonction publique. Celle-ci était fondée sur deux raisons : sur l'urgence sociale que revêtait la faiblesse des traitements d'un grand nombre d'agents en catégorie C ou en début de carrière ; sur l'injustice, sinon le préjudice, subie par tous les fonctionnaires d'avoir accusé une perte régulière de pouvoir d'achat ces quinze dernières années. Il est grand temps d'amorcer une autre politique ayant pour but la rémunération à sa juste valeur du travail des agents publics. Ils mettent en oeuvre des qualifications toujours plus importantes, dans des conditions très dégradées par les politiques de suppressions d'emplois ou, préalablement, par l'insuffisance des créations, et par les méthodes managériales qui individualisent et accroissent inutilement la pression sur les personnels. Une requalification massive assise sur des politiques actives est nécessaire. Il est temps d'amorcer le changement.

La FSU continue de contester la politique d'austérité aux conséquences désastreuses pour les rémunérations comme en matière d'emploi. Avec d'autres organisations, elle participe à une campagne citoyenne contre l'évasion fiscale en cohérence avec son attachement à la justice sociale et fiscale et avec son exigence qu'elle porte que soient rétablies les recettes budgétaires nécessaires à l'action publique, à sa mise en oeuvre, à sa qualité et à son renforcement.

La réunion de ce jour est convoquée sur la catégorie C. La FSU a eu l'occasion de souligner la difficulté qu'il y a à aborder ce sujet sans avoir au préalable défini les espaces indiciaires de chacune des catégories. Le tassement des rémunérations est tel qu'un travail sur la catégorie C ne peut que se heurter aux indices de rémunération de la catégorie B et même des débuts de carrière de catégorie A.

Pour autant, nous versons au débat différentes pistes de travail.

- Il n'y a qu'en catégorie C que les corps ou cadres d'emplois comportent 4 grades. Beaucoup trop d'agents voient leurs carrières bloquées par les barrages que constitue un avancement contingenté, au point que beaucoup touchent la GIPA en cours de carrière. Pour la FSU, la suppression immédiate des échelles 3 et 4 est à l'ordre du jour. Dans le premier grade, les recrutements pourraient se faire à des niveaux différents en fonction des qualifications requises. Cela doit se traduire par un reclassement dans les nouvelles échelles apportant un réel avantage à chacun.

- La faiblesse des rémunérations des échelles 3 et 4 impacte particulièrement les jeunes et les femmes. Ce chantier devra contribuer à réduire ces inégalités.

- Revendiquant une augmentation significative du SMIC, qui doit être porté à 1700 euros mensuels, la FSU revendique une revalorisation équivalente du début de la carrière.

- En l'absence de revalorisation du point d'indice, les revalorisations du SMIC ne peuvent que percuter la grille. La FSU rappelle qu'elle

exige la fin du gel de la valeur du point, sa revalorisation et son indexation sur les prix. L'augmentation du SMIC étant généralement supérieure à celle des prix, il convient de mobiliser l'outil de points additionnels sur

l'ensemble de la grille.

- Le régime indemnitaire servant pour l'essentiel de complément de rémunération pour tous, il faut également envisager l'intégration des indemnités dans le traitement, après harmonisation des montants par le haut.

- L'avancement d'échelon, à un rythme unique doit permettre des gains effectifs de pouvoir d'achat au cours de la carrière, assis sur la rémunération de l'expérience, appréciée par l'ancienneté.

- Compte tenu de la durée du chantier engagé, attribution de points d'indice à tous les agents, de manière uniforme.

Ces différentes entrées doivent être conjuguées. L'objectif doit être de permettre à chacun de vivre correctement et dignement de son travail, de voir ses qualifications reconnues dans sa rémunération, d'être assuré d'une réelle évolution de carrière, de pouvoir bénéficier de promotions.

Pour la FSU une réforme de la catégorie C ne peut se faire sans une application aux fonctionnaires de Mayotte qui sont dans une véritable sous-catégorie, et qui font d'ailleurs l'objet de négociations qui viennent de s'ouvrir. Sans attendre l'échéance du 31 décembre 2015, il serait juste que soit prévue le rattachement de ces personnels aux grilles ordinaires de rémunérations indiciaires.

Sur le document qui nous a été transmis :

- Les propositions faites ne correspondent pas à votre objectif de mettre les grilles de la catégorie C « hors d'eau du SMIC » : au mieux 2,3 % d'augmentation qui ne s'appliquent qu'en bas de la grille et en accentuent le tassement, rendant improbable l'orientation affichée « d'améliorer les gains indiciaires entre chaque échelon. » L'attribution uniforme de points d'indice annoncée pour 2015, n'est pas chiffrée, comme si elle n'était envisagée que pour répondre à l'obligation de maintenir le traitement minimum au niveau du SMIC.

- La FSU conteste le maintien des quatre grades que vous justifiez pour « ne pas préjuger des orientations futures. »

- Cette précaution ne semble pas de mise, compte-tenu du calendrier en deux rythmes que vous avez arrêté pour la négociation, lorsque vous proposez le regroupement en CIGEM pour les corps de la Fonction publique de l'Etat. D'ores et déjà, le bilan que la FSU fait de l'existant la conduit à y être opposée.

La FSU attend maintenant que les négociations se poursuivent sur des nouvelles propositions concrètes et plus ambitieuses pour l'ensemble des agents de la catégorie C.

Cour des comptes : Un rapport à la sauce Chatel

S'exprimant sur l'ensemble des questions de gestion des enseignants, la cour des comptes vient de publier un rapport prônant « une réforme d'ensemble ».

Dans la droite ligne des orientations les plus libérales du précédent gouvernement, les analyses et recettes prônées par les rapporteurs ne font que réactiver d'anciennes préconisations.

Ignorant les évolutions du système éducatif, les gains obtenus dans la qualification des jeunes, le rapport fait fi de l'impact des taux d'encadrement. Comment en effet croire qu'on peut contribuer efficacement à lutter contre les difficultés de nombre d'élèves sans diversifier les situations d'apprentissage, que travailler avec 35 ou 15 élèves est indifférent ?

Méconnaissant volontairement les réalités, le rapport préconise une affectation et une définition du temps de travail des enseignants par les directeurs d'école et les chefs d'établissement, ce qui ouvrirait la porte au clientélisme et ne ferait qu'aggraver les inégalités entre territoires et établissements. Au lieu de s'intéresser à la question de la formation des enseignants afin de travailler à la réussite de tous les élèves, le rapport préconise une gestion opposant les enseignants entre eux et entérinant l'idée d'objectifs différents selon les élèves et les territoires scolaires.

Quant à la mise en concurrence des personnels procédant de l'individualisation des rémunérations, chacun voit bien en quoi elle est antinomique avec le travail collectif.

Que cherche la cour des comptes ? Justifier les 80 000 emplois supprimés les 5 dernières années, remettre en cause les 60000 créations de postes prévues ?? Le véritable enjeu pour le système éducatif français consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur les parcours scolaires, assurer à tous une culture commune. Cela ne se fera pas à coups d'injonctions, contre les personnels, ni par des techniques de gestion indifférentes aux réalités des métiers. C'est en recréant de la mixité sociale, en faisant évoluer contenus d'enseignement et pratiques, en améliorant la formation que l'on pourra relever ces défis.

S'il est indispensable d'améliorer la gestion des enseignants, ceci doit se faire selon des principes de transparence, d'équité, de travail collectif et non avec une logique managériale de mise en concurrence.

Ce document relève plus, dans sa démarche et dans ses conclusions, d'une expression d'un club politique que d'une institution française de République.

Communiqué de presse FSU du 22 mai 2013

Portugal, un désastre éducatif national

La FSU tient à exprimer sa solidarité avec les enseignants du Portugal. Elle invite le gouvernement portugais à retirer son projet de licenciement, sans salaire, de milliers d'enseignants titulaires. La FSU demande en outre au gouvernement portugais de cesser sa politique de licenciements d'enseignants précaires.

L'enseignement au Portugal est fortement dégradé, suite aux mesures prises par le gouvernement (coupes claires dans le financement de l'éducation, fermetures et fusions d'écoles...).

La tröika des prêteurs internationaux – la Commission européenne, le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne – a encore préconisé de nouvelles coupes budgétaires. L'amendement budgétaire, qui devrait entrer en vigueur dans le courant du second semestre de 2013, prévoit des réductions toujours plus drastiques dans le budget de l'éducation. Par conséquent, on assistera à davantage de fusions d'écoles, à un nombre accru d'élèves par classe, à plus

de ségrégation envers les élèves présentant des besoins particuliers, à une diminution du soutien social aux familles défavorisées ainsi qu'à des licenciements d'autres employés du secteur de l'éducation. Le ministère a annoncé son intention d'augmenter les heures de cours, passant à 40H hebdomadaires, tandis que les salaires des enseignants ont été réduits de 30% en un peu plus de deux ans.

La FSU soutient les collègues et leurs syndicats en lutte. Elle appelle le gouvernement portugais à d'autres choix, en particulier celui d'une école de qualité pour tous les jeunes. Elle appelle l'Union européenne et ses États membres à apporter au Portugal l'aide financières indispensable et à mettre un terme aux pressions inacceptables imposant des politiques d'austérité socialement désastreuses et néfastes pour l'avenir du Portugal. Elle appelle militants et collègues à s'informer, débattre, mobiliser et à exprimer leur solidarité.

Communiqué de presse FSU du 4 Juin 2013

Politique familiale

Le Premier Ministre a présenté le 3 juin les mesures retenues par le Gouvernement sur la politique familiale et le financement de la Branche Famille.

Ce dernier persiste dans sa volonté d'accélérer le retour à l'équilibre de la branche famille, alors que les projections financières du Haut Conseil de la Famille annoncent un retour à l'équilibre, dès 2016, un solde positif en 2019 et un excédent de plus de six milliards d'euros en 2019.

La modulation des allocations familiales, dispositif préconisé par le rapport Fragonard, a été écartée, ce dont la FSU se félicite, garantissant ainsi l'universalité des allocations familiales, ce qui pour la FSU préserve l'adhésion sociale au système de protection sociale.

Toutefois, les ressources nouvelles basées sur de nouvelles mesures fiscales, affectent uniquement les familles en charge d'enfants, réduisant toujours plus la part des cotisations patronales, dans le financement de la branche famille.

La suppression de la réduction d'impôt pour un enfant scolarisé dans l'enseignement secondaire est contestable. Cette suppression pénalisera fortement les familles qui ne bénéficient pas de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi que les familles avec un seul enfant, à une augmentation des impôts sur le revenu, alors qu'en fonction des revenus de cette famille, elle ne bénéficie ni de l'Allocation de Rentrée Scolaire, ni des allocations familiales pour une famille avec un enfant.

Côté prestations, la majoration du complément familial et l'augmentation de l'Allocation de Soutien Familial sont des signes positifs pour les familles de trois enfants et les familles monoparentales, qui se caractérisent par des faibles niveaux de vies. Cette mesure participe de la réduction des inégalités.

Concernant l'augmentation du FNARS, visant à l'amélioration et la création de possibilités d'accueil des jeunes enfants sur les cinq prochaines années, la FSU déplore le choix fait par le gouvernement de ne retenir que la fourchette basse préconisée par le HCF. Le choix d'une augmentation de 7,5 % seulement risque de compromettre l'objectif annoncé d'encourager le nécessaire développement des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'un service public de la petite enfance et le financement des activités périscolaires, qui doivent demeurer gratuites.

Pour la FSU, la politique familiale se doit d'être ambitieuse, adaptée aux évolutions de la société, et répondant aux besoins de toutes les familles y compris dès le premier enfant. Elle ne peut se limiter aux seules contraintes budgétaires. Une réforme d'ensemble de la fiscalité est nécessaire, visant une meilleure redistribution des richesses avec une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu.

Communiqué de presse FSU du 4 Juin 2013

Orientations et mesures présentées par Mme Yannick Moreau

La FSU avait rencontré Yannick Moreau au mois d'avril et lui avait alors fait part de ses propositions pour conforter le système par répartition des retraites et celles pour améliorer les retraites des agents de la fonction publique. Le 4 juin, Madame Moreau lui a présenté les orientations et mesures qui devraient figurer dans le prochain rapport de la commission qu'elle préside.

Le fil conducteur de la réflexion de la commission semble être l'élaboration de mesures à même d'ajuster les pensions aux ressources des régimes. La FSU conteste cette orientation car elle considère que les règles de liquidation et d'évolution des pensions doivent permettre d'atteindre des objectifs définis démocratiquement (âge de la retraite et niveau des pensions) et non pas servir à des ajustements qui plus est qui dégraderaient encore la situation des salariés. Tout comme la désindexation dégraderait celle des retraités.

La proposition de rapprocher les règles de la fonction publique de celles du régime général découle de cette même logique et ne prend pas en compte la spécificité des missions et des carrières.

Après des années de mesures régressives pour les fonctionnaires, une nouvelle fois cette approche vise à réduire les pensions des salariés du public en n'améliorant en rien celles des salariés du privé. Et elle accroîtrait encore les inégalités entre les femmes et les hommes.

La FSU qui portera ses propositions lors de la prochaine conférence sociale, demande d'ores et déjà au gouvernement de ne pas retenir cette préconisation.

Communiqué de presse FSU du 5 juin 2013

Turquie. La FSU soutient la mobilisation et condamne la répression

Face au pouvoir autoritaire du premier ministre Recep Tayyip Erdogan et du Parti de la justice et du développement, une mobilisation, partie d'Istanbul puis de la capitale Ankara, s'étend à un nombre croissant de villes de Turquie. Le bilan est déjà lourd : deux décès et plus de 2000 blessés. Le déploiement de la police dans les principales villes et sa brutalité constituent une entrave inacceptable au droit à manifester. Des syndicats rejoignent le mouvement. Le KESK, centrale syndicale des services publics, a appelé à une grève de deux jours.

Au pouvoir depuis 2002, Recep Tayyip Erdogan et son parti ont muselé la démocratie. Les principaux médias sont aux mains de proches du pouvoir. Les emprisonnements politiques se sont multipliés (plusieurs centaines de syndicalistes, des avocats, journalistes, étudiants..). A Istanbul, la manifestation du 1er mai 2013 a été empêchée par 25 000 policiers et des véhicules

antiémeutes.

L'économie serait florissante. La croissance économique, élevée depuis une décennie, connaît un ralentissement depuis 2012. Les inégalités, entretenues par des politiques néolibérales, sont très importantes entre les régions et dans la population.

La FSU apporte son plein soutien à la population turque et à ses organisations syndicales mobilisées pour les libertés, la démocratie, la justice sociale. Elle condamne toute répression policière et judiciaire et toute entrave aux libertés et aux droits démocratiques, dont celui de manifester. La FSU appelle à participer en France aux rassemblements et manifestations unitaires soutenant la mobilisation en Turquie.

Communiqué de presse FSU du 5 juin 2013

Grèce : la FSU appelle à la solidarité

Grèce: La FSU dénonce cette décision brutale et appelle à la solidarité

Mardi 11 juin, le gouvernement grec a décidé de fermer à la fin de la journée les émetteurs des télévisions et radios publiques et de licencier d'un seul coup les 2600 salariés !

Cette attaque d'une rare violence contre le service public de la radio-télévision fait partie d'un nouveau plan d'austérité imposé par la troïka visant plus particulièrement le secteur public, avec notamment le licenciement de milliers d'enseignants fonctionnaires à la rentrée.

Les salariés de la radio-télévision se mobilisent en Grèce avec le soutien de la population. Les deux grandes confédérations syndi-

cales ADEDY (public) et GSEE (privé) appellent à une grève générale demain.

La FSU dénonce cette décision brutale et appelle à la solidarité avec le peuple grec.

Elle appelle à participer aux rassemblements qui auront lieu devant l'Ambassade de Grèce à Paris, métro Kleber, 17 Rue Auguste Vacquerie, dont dès ce mercredi 12 juin, à 18h30, et à signer la pétition en ligne à l'adresse :

http://www.avaaz.org/en/petition/Stop_the_shutdown_of_Public_Television_in_Greece/?kVukVcb

Communiqué de presse FSU du 12 juin 2013

Mayotte mérite une réelle indexation !

Lors des discussions ouvertes lundi par le ministère, les propositions se sont limitées à celles de fin avril :

- 40% d'indexation sur 5 ans...
- pas d'indexation des non titulaires avec le choix pour chaque employeur (Ministères ou collectivités) d'aligner le régime des non titulaires sur celui des titulaires
- une volonté assumée de faire baisser drastiquement les indemnités d'"expatriation". Ainsi le gouvernement veut remplacer dans les plus brefs délais l'Indemnité d'éloignement de 46 mois par fonctionnaire pour 4 ans... par une Indemnité de Sujétion Géographique de 20 mois + 10% pour le conjoint par couple de fonctionnaire pour le même laps de temps.

Face à cette situation de blocage complet, l'intersyndicale a avancé des contre-propositions :

- 53 % d'indexation (taux en vigueur à l'île voisine de La Réunion) d'ici 2017
- ISG de 20 mois par fonctionnaire et non par couple avec négociations sur les détails de ce dispositif et sur la date d'entrée du remplacement de l'IE actuelle contre l'ISG.
- Prise en compte de tous les non titulaires.

Les représentants du ministère se sont engagés à faire remonter

ces demandes au cabinet du 1er Ministre. La FSU demande au gouvernement de revoir sa copie, tant sur le fond que sur sa méthode de « dialogue » avec les représentants des personnels de la Fonction publique.

Nous attendons que la réponse, qui doit être donnée d'ici vendredi, soit positive.

Face à la situation, aux besoins des services publics et de la fonction publique de Mayotte, aux conditions de vie difficile et à la cherté de la vie, les agents de la fonction publique de Mayotte ne pourraient pas comprendre que le gouvernement ne prenne pas en compte les revendications de l'intersyndicale !

D'ores et déjà des mobilisations sont prévues, ainsi un préavis de grève sur le baccalauréat a été déposé jeudi dernier par le SNES, le SNEP, la CGT Educ'action et FO.

Il s'agit de réussir le rendez-vous avec la départementalisation de Mayotte.

Communiqué de presse FSU du 12 juin 2013

CDFN 28 et 29 mai - Texte d'action

La scène internationale nous rappelle que la crise que nous vivons est bien celle du non partage des richesses. Le drame du Rana Plaza au Bangladesh montre les conséquences d'un libéralisme débridé qui conduit à l'exploitation des salariés au profit des grandes firmes et les incidents de Stockholm que les inégalités et la pauvreté sont le fruit de l'exclusion sociale notamment en raison du chômage.

Cette crise, dont les gouvernements européens et les forces libérales se complaisent à faire oublier l'origine en exigeant sans cesse des efforts des salariés comme s'ils en étaient responsables, s'aggrave à mesure qu'elle dégrade les conditions de vie des peuples. Les solutions avancées portent toujours davantage sur la réduction des dépenses publiques, des dépenses sociales, la baisse du pouvoir d'achat, obérant ainsi non seulement la cohésion sociale indispensable mais aussi toute possibilité de relance durable au service des peuples. Les politiques d'austérité, menées partout en Europe ont échoué à faire sortir de la crise. Elles conduisent à des régressions sociales sans précédent. Elles enferment la zone euro dans la récession, zone euro qui compte aujourd'hui 20 millions de chômeurs.

L'économie française est entrée à son tour en récession. La consommation des ménages recule, le pouvoir d'achat baisse de manière importante et la courbe du chômage est loin d'être inversée.

La FSU participe et appelle à soutenir la marche des chômeurs et précaires qui a lieu du 10 juin au 6 juillet. Ces marches allant sur Paris traversent nombre de villes étapes où devront se tenir des débats, initiatives diverses. Deux temps forts sont d'ores et déjà prévus le 20 juin, premier jour de la conférence sociale (à laquelle les mouvements de chômeurs ne sont pas invités) et lors de l'arrivée des marches à Paris le 6 juillet.

Le maître mot de la politique menée reste celui de « compétitivité » avec notamment 20 milliards donnés aux entreprises dont les effets sur l'emploi restent aujourd'hui encore plus qu'aléatoires. L'affaire « Cahuzac » a mis en exergue la question de la fraude fiscale et de son contrôle. Cette dernière représente en France jusqu'à 80 milliards d'euros. Il est nécessaire et urgent de mettre en place un vrai plan de lutte pour la juguler. C'est pourquoi la FSU participe à la campagne d'ATTAC contre l'évasion et la fraude fiscale et poursuit ses actions d'explication et de mobilisation contre les politiques d'austérité.

La FSU participera activement à l'Altersommet d'Athènes pour réaffirmer et exiger que dans les pays européens, il soit mis un terme aux politiques d'austérité qui ont des conséquences sociales désastreuses et mettent en péril la démocratie. Il est urgent de refonder l'Europe sur des principes d'égalité, de solidarité, de justice sociale et de démocratie. La FSU appelle à faire connaître le manifeste pour une « Europe démocratique, sociale, écologique et féministe ».

Au moment où va s'ouvrir la prochaine conférence sociale, le gouvernement doit résolument et rapidement inverser le cap de sa politique. L'enjeu pour le mouvement syndical est de tout mettre en œuvre pour que soient faits les choix pour sortir de cette crise et préparer les mutations à venir.

La FSU prend acte du souhait du Premier Ministre de faire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion un enjeu prioritaire afin de mettre au centre de ses préoccupations l'« inclusion sociale » de l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre, l'action publique ne doit pas s'imposer aux personnes mais s'adapter à leur réalité et déboucher sur l'autonomie et le droit de chacun à choisir et organiser sa vie. La FSU refuse tout modèle qui considère que l'usager des services médico-sociaux-éducatifs doit entrer dans des dispositifs pré-établis. Au contraire le travail social doit être vécu par les personnes comme un acte d'accompagnement émancipateur et non pas l'instrumentalisation d'un contrôle social généralisé pour les populations les plus précarisées.

La FSU demandera à être présente dans les Assises régionales du travail social qui s'organisent actuellement en tant qu'organisation syndicale représentative.

Une loi est prévue pour fin 2013 sur l'adaptation de la société au vieillissement. Elle concernera notamment les questions liées à la perte d'autonomie. La FSU interviendra pour faire prendre en compte ses propositions.

La crise économique, sociale et environnementale se double d'une **crise politique** qui présente le risque pour la démocratie du développement

de forces porteuses d'exclusion, de racisme, de xénophobie. Dans ce cadre, la FSU dénonce la politique d'immigration du gouvernement contraire aux droits, la stigmatisation des Roms. Une rupture s'impose.

La FSU attend du gouvernement qu'il mette en œuvre le droit de vote des étrangers aux élections locales, c'est une question de démocratie.

La FSU se félicite du vote du parlement pour le mariage pour tous.

La FSU réaffirme son engagement contre les discriminations et notamment contre l'homophobie. Elle appelle à participer aux Marches des fiertés dans les régions comme à Paris le 29 juin, pour « aller au bout de l'égalité ».

La FSU poursuit la promotion d'une éducation non-sexiste, en luttant contre les inégalités filles-garçons masquées derrière les différences qui sont construites socialement, et peuvent donc être déconstruites. C'est ce que démontrent les études sur le genre, que les contre-vérités proférées par la droite visent à décrédibiliser.

Les manifestations régulières et dans tout le pays des opposants au mariage pour tous sont un révélateur de la mobilisation, ensemble, des forces réactionnaires et d'extrême droite du pays, de sa radicalisation. Pour autant, il ne faut pas sous estimer l'état des débats de société qui traversent les citoyens de notre pays.

La FSU s'est adressée aux autres organisations syndicales pour proposer un travail commun de réflexion sur l'émergence de l'idéologie d'extrême droite, pour envisager des initiatives communes afin de changer cette donne.

La FSU demande l'arrêt du projet Notre-Dame-des Landes et apporte son soutien aux citoyens qui au quotidien le combattent, notamment à l'occasion des rassemblements des 3 et 4 août prochains sur le site.

Dans un contexte persistant de fracture sociale, le gouvernement doit ouvrir la voie à des politiques inspirées des valeurs de solidarité et de justice sociale. Son opposition au projet de loi d'amnistie sociale et les pressions qu'il a exercées pour que ce projet, pourtant affaibli au Sénat, soit repoussé par l'Assemblée, est en ce sens inacceptable. Sous le précédent gouvernement, l'utilisation de la justice pour intimider les syndicalistes était devenue la règle. Le nombre de poursuites et de condamnations a explosé, avec des sanctions totalement disproportionnées par rapport aux actes reprochés. Le gouvernement doit marquer une rupture et permettre notamment l'amnistie sociale qui permettrait de reconnaître que les faits commis par des syndicalistes, qui se retrouvent en première ligne pour défendre l'ensemble des salariés dans une période de crise aigüe, n'ont rien de commun avec ceux commis par des délinquants. C'est une question de justice sociale. C'est aussi un signe majeur d'apaisement qu'attendent du gouvernement actuel les salariés et les chômeurs engagés dans les luttes collectives. La FSU, solidaire des salariés en cause, poursuivra les actions nécessaires pour obtenir l'amnistie.

Après une concertation bâclée, le projet de loi de décentralisation révèle lors du débat parlementaire au Sénat toutes les contradictions et tous les reculs dont il est porteur. Le gouvernement a décidé de ne pas soumettre au parlement la globalité de la réforme de la décentralisation et de l'action publique préparé par M. Lebranchu. Très controversé, même par des élus de la majorité présidentielle (notamment sur le pacte de gouvernance territoriale), il a été découpé en trois projets de loi distincts mais le projet global demeure : peu de ruptures avec la loi de 2010, imposition des métropoles, accentuation de la territorialisation de l'action publique, rôle renforcé des régions.... Paris, Lyon et Marseille auront chacune un statut différent. Tout cela confirme les inquiétudes et opposition exprimés par la FSU notamment en ce qui concerne un cadre institutionnel à la carte en fonction d'intérêts locaux. Des compétences qui aujourd'hui relèvent d'une collectivité (par exemple la région) pourraient être déléguées à un autre (département ou métropole) dans le cadre d'une décentralisation « à la carte » où le contrat remplace la loi. Cette réforme reste opaque pour les usagers et les personnels. Elle s'appuie sur une conception de mise en concurrence des territoires et de « spécialisation » mettant en danger les évolutions économiques nécessaires.

La FSU s'engage activement dans la diffusion de la pétition européenne « l'eau est un droit humain » à l'initiative de l'EPSU (services publics de la CES). Cette pétition qui s'oppose à la libéralisation et à la privatisation de l'eau doit rassembler au moins 45 000 signatures en France d'ici

fin septembre.

Le gel des salaires des agents de la **Fonction publique** se confirme puisque les dernières discussions conditionnent cette éventualité à une reprise économique. Quoi de plus hypothétique !

La FSU poursuit, dans le cadre unitaire le plus large, la construction de la mobilisation pour imposer un dégel des salaires des agents de la fonction publique et l'attribution immédiate de points d'indice de manière uniforme pour tous les agents de la Fonction publique. Elle cherchera aussi toutes les convergences pour imposer une amélioration des droits à la retraite.

Des négociations s'ouvrent sur la grille des catégories C. Si le constat est partagé concernant la déstructuration de l'ensemble de la grille de catégorie C, sans véritable perspective de carrière, consécutive aux non-prises en compte des augmentations consécutives du SMIC et au gel du point d'indice de la Fonction publique, les propositions initiales du gouvernement se limite à un saupoudrage et ne répond en rien aux attentes des agents concernés. La FSU a proposé différentes pistes complémentaires d'amélioration des rémunérations et des carrières comme la réduction du nombre des grades de la catégorie C, l'harmonisation vers le haut et l'intégration des indemnités dans les traitements. Elle a rappelé la nécessité de travailler rapidement sur l'ensemble des grilles A-B-C, en parallèle de ce chantier conjoncturel pour la catégorie C.

Après 30 années, si le statut général des fonctionnaires va être revu, cela ne peut être que pour l'adapter mieux aux évolutions sans remettre en cause les droits et garanties collectives qu'il comporte. Le statut est le garant des droits et devoirs pour les agents comme pour les usagers. La FSU intervient en ce sens sur le projet de loi de déontologie de la Fonction publique actuellement en discussion. La FSU n'acceptera pas qu'à l'occasion de ce texte de loi soit introduit l'obligation de réserve pour les fonctionnaires. Elle demande également l'élargissement des conditions d'accès aux recrutements réservés.

Quant à la MAP, même si elle fera l'objet de débats lors de la conférence sociale, elle est déjà en œuvre et reste sous-tendue par des logiques bien trop proches de celles de la RGPP. Les premières politiques évaluées vont faire l'objet d'annonces dès la rentrée sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu comme par exemple en ce qui concerne les politiques de l'eau

La FSU considère nécessaire de préparer une mobilisation de grande ampleur dans la fonction publique dès l'automne en articulation avec les autres rendez vous sociaux en interprofessionnel, comme sur les retraites.

Conférence sociale

A cette conférence, le gouvernement doit marquer une rupture avec les politiques précédentes. Les déclarations gouvernementales sont inquiétantes notamment en ce qui concerne les retraites et montrent la volonté de poursuivre la ligne tenue depuis un an confirmée par le Président aussi bien lors de sa dernière conférence de presse qu'à Bruxelles.

La FSU considère que le gouvernement doit réorienter le cap de sa politique. Il devra présenter des projets au service du progrès social pour tous, des politiques qui donnent sens aux valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie et d'égalité. Pour mettre en œuvre les politiques nécessaires et assurer les investissements d'avenir, la FSU demandera à nouveau au gouvernement de rompre avec la logique de réduction des dépenses publiques.

La **question de l'emploi** reste la préoccupation majeure des français. Le gouvernement doit engager une politique résolue pour l'emploi privé comme public. Le lien entre les questions d'emploi, de formation et de qualification est majeur.

La mise en œuvre des emplois d'avenir qui peuvent représenter une aide pour les jeunes précaires et peu qualifiés, va nécessiter un investissement conséquent du service public de l'emploi. Mais notamment en ce qui concerne les missions locales, traduire le chômage des jeunes sous forme de résultats à atteindre ne permettra pas un travail en ce sens.

L'emploi est également un élément essentiel pour assurer l'**avenir des retraites**. C'est le chômage de masse et la précarité qui fragilisent les retraites. La FSU n'acceptera pas de nouvelles dégradations des retraites. Il est hors de question de diminuer les pensions et les retraites, ou d'allonger la durée de cotisation exigée (qui reviendrait à reculer l'âge de départ à la retraite ou à diminuer le montant des pensions) mais

d'assurer une retraite à taux plein à 60 ans. Il s'agit aussi de préserver les pensions et le niveau de vie des retraités. Garantir un système solidaire de retraites par répartition suppose d'activer d'autres leviers comme celui de l'emploi ou encore de revoir les niveaux de cotisations des employeurs. **La FSU défendra le code des pensions**. La FSU sera vigilante pour qu'aucune dégradation des pensions de la fonction publique ne voit le jour sous prétexte d'alignement de la Fonction publique avec le secteur privé qui dégraderait les droits des fonctionnaires.

Parallèlement aux discussions qui auront lieu lors de cette conférence, la FSU demande des concertations spécifiques à la Fonction publique.

La FSU souhaite que cette conférence sociale soit également un temps important pour assurer l'**action de la Fonction publique et des services publics** sur l'ensemble du territoire. Pour la FSU, cette action publique doit être mieux reconnue. Elle doit corriger les inégalités entre territoires et assurer des services de qualité pour tous les citoyens. La Fonction publique et les services publics sont de puissants leviers pour sortir de la crise et des outils appropriés pour réaliser les mutations économiques, écologiques ou culturelles à venir. Les mesures pour permettre à la Fonction publique de mieux répondre aux besoins des usagers, mais aussi pour améliorer les conditions des agents, doivent être en rupture nette avec la RGPP. Que ce soit en termes d'emploi, de gouvernance ou de définition des missions, cette conférence doit marquer le début d'un engagement fort au service de la Fonction publique et des services publics.

La FSU prend contact avec les autres organisations syndicales pour construire une mobilisation dès la prochaine rentrée et mener une nécessaire campagne d'information à l'opinion.

Culture

La FSU déplore la part de la communication au détriment du contenu dans les projets ministériels. Le caractère incohérent du MUCEM, inauguré à Marseille le 4 juin, tient tant à la disjonction entre les collections qui le constituent et sa thématique d'exposition qu'au caractère superficiel de son approche de la Méditerranée. L'éducation artistique et culturelle a fait l'objet d'une consultation de façade et d'un rapport à minima mais elle n'a donné lieu à aucune concertation véritable avant la signature de la circulaire Filippetti/Peillon. Ce projet manque totalement de moyens et repose essentiellement sur un effet d'annonce. La FSU s'inquiète de même du projet de loi patrimoine ainsi que des suites du livre blanc sur l'archéologie et de celles du rapport Lescure sur le numérique. En revanche, les moyens alloués aux CHSCT, les lettres de missions aux présidents d'EP qui contiennent des recommandations sur le dialogue social et la diminution de leur caractère dérogatoire relevant du décret-liste constituent des avancées importantes.

Education

Alors que le projet de loi de refondation de l'Ecole vienne d'être adopté par le sénat en 1^{er} lecture, l'Ecole est trop absente du débat public en termes d'enjeu pour l'avenir des jeunes et de la société. Des améliorations ont été apportées par le sénat (sur le socle commun, la définition de la carte des formations professionnelles et le numérique). Pour autant, le projet reste en deçà de l'enjeu principal de la réussite de tous les jeunes. Cette réforme manque de rupture avec les politiques précédentes. Il continue à renvoyer l'essentiel des décisions aux textes d'application. La FSU poursuit ses interventions et particulièrement en ce qui concerne les contenus d'enseignement, les relations scolaires et périscolaires, la formation des enseignants, la lutte contre le décrochage et l'éducation prioritaire. La FSU intervient dans les chantiers du ministère de l'éducation nationale sur le collège, l'éducation prioritaire et le décrochage scolaire pour y porter ses propositions.

La FSU continue à demander l'ouverture de nouveaux chantiers de discussion notamment sur les lycées et les métiers de l'éducation. Dans le contexte, le rapport de la Cour des comptes sonne comme une provocation. Cherche-t-elle à justifier les 80 000 emplois supprimés les 5 dernières années, remettre en cause les 60 000 créations de postes prévues ? Le véritable enjeu pour le système éducatif français consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur les parcours scolaires, à assurer à tous une culture commune. Méconnaissant volontairement les réalités, le rapport fait des préconisations dans la droite ligne des orientations les plus libérales du précédent gouvernement. La FSU demande au Ministre de l'Education d'inscrire les discussions à venir sur le métier sur de toute autre base.

Suite aux mobilisations des enseignants et notamment la grève du 12 février, la réforme des rythmes, bricolée et non suffisamment financée

ne devrait se mettre en oeuvre dès la rentrée 2013 que pour moins de 20 % des écoles. Le chiffre traduit l'ampleur des difficultés et les organisations envisagées sont très diverses. L'exigence de qualité pour les nouveaux rythmes doit conduire à obtenir des améliorations concrètes pour les élèves comme pour les conditions de vie professionnelle des enseignants des écoles, par la réécriture du décret. La circulaire de mise en œuvre des PEDT ne garantit pas partout des accueils périscolaires de qualité, et de gratuité. Les assouplissements de la réglementation antérieure n'encouragent pas la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail des animateurs et personnels d'accueil. C'est pourquoi la FSU a demandé avec la JPA et l'UNSA le retrait de certaines de ces dispositions.

La FSU apporte son soutien aux actions des enseignants qui se mobilisent contre une réforme des rythmes scolaires imposée. C'est en ce sens que la FSU et le SNUIPP participeront au comité de suivi pour se faire le porte-parole des enseignants.

La hausse démographique limitera l'impact des créations de postes et la prochaine rentrée scolaire se déroulera encore dans la difficulté pour nombre d'établissements et d'écoles. Outre la réforme des rythmes, de nouvelles mesures ou leur absence ajouteront encore aux difficultés (maintien du LPC, des ECLAIR...). La crise de recrutement perdure et le gouvernement refuse toujours la mise en place de prérecrutements. Dans le second degré, elle aura des conséquences sur les conditions de la rentrée. Quant à la vie scolaire, elle sera amoindrie du fait des suppressions d'emplois d'AED qui seront au moins du même ordre de grandeur que les créations faites à la rentrée 2012, en totale contradiction avec les engagements du gouvernement.

Les personnels continuent de subir des pressions hiérarchiques. Cet autoritarisme non seulement participe de la souffrance au travail mais perturbe l'exercice des métiers de l'éducation.

La FSU exige la création d'emplois administratifs afin, après la purge des années précédentes (moins 7000 postes), de pouvoir fonctionner et pouvoir assumer les tâches supplémentaires dues aux nouvelles réformes.

La FSU constate que se multiplient les épreuves sous forme de contrôle en cours de formation (langues, etc...) qui désorganisent les enseignements et mettent en cause le caractère national du baccalauréat. Elle demande le maintien du cadre national et terminal du Baccalauréat.

La professionnalisation de la fonction d'auxiliaire de vie scolaire est plus que jamais une nécessité. Dans l'attente des conclusions du groupe de travail auquel la FSU a participé, des mesures transitoires doivent être mises en œuvre pour permettre aux personnels qui le souhaitent, de poursuivre leur activité et éviter les ruptures dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

La FSU avec ses syndicats poursuivra l'action pour l'amélioration des conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

En ce qui concerne la loi ESR, la FSU a réaffirmé lors de la journée de mobilisation du 22 mai que cette loi ne répond pas aux enjeux auxquels doit faire face aujourd'hui l'université et la recherche. Les créations de 1000 ETP ne permettent même pas de combler les gels d'emploi qui ne cessent de s'accumuler. Cette loi poursuit dans la voie d'une supposée autonomie et d'une dérégulation accrue alors que les inégalités et les difficultés financières des établissements sont évidentes et exigent des moyens conséquent et des mécanismes de régulation réducteurs des inégalités. Elle n'apporte pas les réponses nécessaires pour améliorer la réussite des étudiants dans leurs études. Les exécutifs régionaux voient leurs influences sur les formations et la recherche renforcées au sein du regroupement d'établissement de l'enseignement supérieur public et privé effectué à marche forcée.

Dans l'enseignement agricole public, la FSU avec le SNETAP et le CFR Auvergne, soutiennent l'action de rassemblement du 6 juin prochain à Vichy pour exiger le maintien du site de Lalapalisse à la rentrée 2013 et s'opposent à la décision du Président de Région sur le transfert des formations du LP de Romagnat.

Les lois ESR, refondation de l'Ecole commenceront à produire leurs premiers effets sur le terrain et nécessiteront des batailles sur les décrets d'application. Dans le cadre de cette rentrée, la question de la formation des enseignants se prépare dans de mauvaises conditions tant du point de vue de l'offre de formation sur tout le territoire pour les étudiants et

les stagiaires que des conditions d'accueil des stagiaires dans les établissements scolaires (recrutement et formation des tuteurs). La FSU continuera de porter ses propositions sur le volet enseignement de la loi d'avenir agricole. La FSU avec ses syndicats, s'impliquera sur le terrain dans l'accueil des stagiaires et étudiants, l'aide des tuteurs, conseillers pédagogiques, formateurs de terrain en inscrivant la préparation des élections dans les ESPE à son activité. Malgré quelques amendements, elle aggrave la LRU sur certains points (marginalisation des représentants de la communauté scientifique, évacuation de l'évaluation par les paires élu-e-s, affaiblissement de la politique nationale). Sous prétexte d'une mission de transfert, elle tend à faire porter par l'université, la recherche publique, l'innovation abandonnée par la recherche industrielle.

Justice

A la justice, la FSU a réactivé le CLEJ afin de pousser le gouvernement à agir pour une politique pénale ambitieuse mettant au premier plan la probation pour les majeurs et l'éducation pour les mineurs. Si le calendrier semble enfin s'accélérer pour l'exécution des peines des majeurs, la FSU sera intransigeante sur le contenu de la future loi pénale. Celle-ci doit réduire la voilure des condamnations par une déqualification et dépenalisation, par la suppression des peines planchers et de la rétention de sûreté. Enfin, par une allocation de moyens humains notamment des SPIP, pour permettre des prises en charge de qualité.

Concernant la justice des mineurs aucun calendrier des réformes attendues n'est à ce jour fixé. Les questions touchant à la justice des mineurs comme les TCM, le programme CEF ou le retour à la double compétence civile et pénale de la PJJ sont encore plus sensibles politiquement pour le gouvernement face à une droite prompt à réagir sur ses sujets de prédilection. C'est pourquoi, les prises de position de la ministre ne se sont pas traduites dans les faits ni pour les lois sécuritaires antérieures, ni pour les conditions de travail et d'exercice des missions des professionnels. Le départ du directeur de la PJJ, largement présent sous le gouvernement précédent, et son remplacement par une personnalité qui s'est fortement engagée ces dernières années pour défendre la spécificité de la justice des mineurs est un signe positif qui devra se traduire par la mise en place des réformes attendues.

Au ministère du travail, la FSU réaffirme que l'opération de concertation « pour un ministère fort » engagé par le ministre envers les agents, amplifie les craintes de déstructuration des sections d'inspection du travail territoriales et généralistes, et d'orientation de l'administration vers plus de services aux entreprises au détriment des salariés, des chômeurs et de leurs représentants. Elle soutient l'action de mobilisation du mois de juin de l'intersyndicale SNUTEFI, Sud Travail et CGT pour que le Dialogue social du Ministre au sein même de son propre ministère, n'apparaisse pas comme le faux nez d'une mise au pas de l'inspection du travail et comme l'occasion de sortir des tiroirs de l'administration les projets destructeurs des services publics que le précédent gouvernement n'a pu réaliser.

Le contexte économique, social et environnemental est marqué par l'incapacité du mouvement syndical à construire un véritable mouvement social s'opposant aux mesures régressives et proposant des réponses alternatives sur le plan économique, social et environnemental pour sortir de la crise. Il est divisé quant à l'appréciation des stratégies revendicatives à développer dans ce contexte de crise.

Ne voulant pas figer la situation et parce qu'elle estime que l'unité d'action serait une force d'entraînement supplémentaire pour les salarié-es, la FSU ne se résigne pas face à cette division.

Elle œuvrera pour que le mouvement syndical offre le plus unitairement possible des perspectives aux salariées, aux chômeurs-euses, jeunes et retraité-es pour construire les nécessaires mobilisations et alternatives afin de peser sur les choix à venir.

La FSU poursuit son travail, avec les organisations qui le souhaitent, afin de construire les nécessaires alternatives et les rapports de force pour peser sur les choix du gouvernement tant dans la Fonction publique qu'au niveau interprofessionnel.

Elle vient de s'adresser à la CGT et à Solidaires afin d'échanger notamment sur l'état du syndicalisme et sur le travail à effectuer en commun notamment sur les dossiers les plus urgents abordés lors de la conférence sociale (retraites, emploi/formation), des rencontres sont prévues d'ici la fin juin à cet effet.

Cette recherche de travail en commun, sur des sujets divers, pour cons-

truire revendications communes et mobilisations unitaires pour établir un rapport de force favorable, traduit le choix confirmé à Poitiers d'un syndicalisme unitaire en lien avec le travail nécessaire à l'unification syndicale.

La FSU mènera un véritable travail d'éducation populaire avec les syndicats et toutes les forces sociales qui le souhaitent, pour construire et crédibiliser dans l'opinion des propositions alternatives sur l'ensemble des dossiers (austérité fonction publique, retraite, pouvoir d'achat, etc...). Ce travail est indispensable pour favoriser la construction des mobilisations.

Secrétariat de la FSU

Le CDFN des 28 et 29 mai 2103 réaffirme les principes qui avaient présidé à la création du secrétariat national après le 6ème congrès de Lille :

« Le secrétariat fédéral est l'exécutif de la fédération ; il est donc responsable devant le Bdfn. Il reste chargé de l'application collective des décisions et du suivi quotidien de la vie fédérale ; il contribue à la préparation des ordres du jour, des documents et propositions pour les Bdfn, dans le cadre défini ci-dessus.

Le SN comprend, outre la secrétaire générale, d'une part 12 membres (11 siégeant au nom de leur syndicat national, 1 au titre de la tendance minoritaire la plus représentative), d'autre part, conformément à la décision d'élargissement du congrès de Lille, le ou la trésorier-e, un représentant de la première minorité, 4 représentants des syndicats nationaux dont un hors éducation nationale.

Ces derniers sont, conformément au texte voté au congrès 2010, des « militants-es engagés-es dans les secteurs de travail fédéral dont le-la trésorier-ière. Ceux-ci comprennent un membre issu de la plus représentative des tendances minoritaires et des membres désignés par les syndicats nationaux dont au moins un membre d'un syndicat non éducation. » Ils doivent être membres du CDFN. Ils n'ont pas vocation à représenter un secteur ni au secrétariat national, ni dans aucune instance délibérative. Leur tâche est de contribuer, comme les autres membres du secrétariat national, à la mise en œuvre les décisions prises par les instances délibératives.

Sont élus :

Bernadette Groison Secrétaire générale
Maria Inès SNPESpjj
Béatrice Gaultier SNICS
Arlette Lemaire SNASUB
Frédérique Rolet SNES
Michel Angot SNUCLIAS
Samuel Delepine SNUASFP
Serge Chabrol SNEP

Daniel Gascard SNE
Jean Marie Le Boiteux SNETAP
Sébastien Sihrl SNUipp
Stéphane Tassel SNESup
Jérôme Dammerey SNUEP
Didier Haudiquet SNUACTE
Laurent Zappi EE

Au titre de l'élargissement :
Eliane Lancette Trésorière nationale
Anne Feray SNES
Michel Fouquet SNEP
Emmanuel Guichardaz SNUipp
Noël Daucé SNUTEFI
Véronique Ponvert EE

Votes au CDFN

Vote secrétariat national

111 pour 2 contre 2 abst 10 nppv adopté

Texte action amendement URIS (rythmes)

22 pour 65 contre 12 abst 18 nppv refusé

Texte action

101 pour 15 contre 0 abst 2 nppv adopté

Motion Emancipation (défense du salaire)

6 pour 76 contre 3 abst 32 nppv rejetée

Motion Emancipation (rythmes)

10 pour 66 contre 2 abst 39 nppv rejetée

Motion Emancipation (?)

21 pour 71 contre 3 abst 22 nppv rejetée

Dès maintenant la FSU avec ses syndicats, dans tous les secteurs où elle est présente, a la préoccupation des élections professionnelles de 2014 fondamentales pour la représentativité syndicale, les moyens attribuées aux organisations et surtout pour le rapport de force nécessaire afin de peser sur les choix d'avenir.

Cet élargissement ne modifie en rien le mode de désignation des délégations de la FSU.

Un premier bilan de cet élargissement sera effectué devant le CDFN à l'issue d'une période de 12 mois. »

Extrait du thème IV adopté par le congrès de Lille - février 2010 :

« 2-4-2 L'organisation au niveau national. 2-4-2-1 Un travail de plus en plus important incombe à la FSU, ce constat se poursuit de congrès en congrès.

Le congrès considère que, pour une plus grande efficacité de la FSU, une réflexion doit être engagée sur l'amélioration du fonctionnement des instances fédérales nationales (congrès, CDFN, BDFN, secrétariat national) et sur le périmètre et l'organisation des secteurs de travail fédéraux.

Dans ce cadre, la FSU doit renforcer, autour du (de la) secrétaire général (e) une équipe fédérale exécutive chargée de mettre en œuvre les décisions des instances délibératives.

Le congrès confirme la composition actuelle du secrétariat national et décide de l'élargir à un nombre limité de militants-es engagés-es dans les secteurs de travail fédéral dont le-la trésorier-ière. Ceux-ci comprennent un membre issu de la plus représentative des tendances minoritaires et des membres désignés par les syndicats nationaux dont au moins un membre d'un syndicat non éducation. »

Audience avec Michel Sapin le 23 mai 2013

La FSU a rencontré ce jour Michel Sapin, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Concernant la Conférence Sociale, il a confirmé qu'il y aurait bien une table ronde unique emploi-formation professionnelle (la FSU étant la seule organisation syndicale à s'être prononcée clairement sur cette organisation). Confirmation également d'une table ronde sur les emplois de demain.

En ce qui concerne la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, une partie relève du champ de la négociation de la Convention Unédic (domaine des partenaires sociaux) où sera recherchée une simplification des règles, sans diminution des allocations. La négociation se déroulera de septembre à décembre.

Pour l'articulation de la partie 2 de la loi de décentralisation (présentée à l'automne) et de la loi de formation professionnelle, il y a des possibilités de glissement d'une loi sur l'autre. Pour le ministre, une montée en puissance est nécessaire du droit à l'orientation sur le volet compte personnel et il faut donner un contenu au conseil en évolution professionnelle.

Les régions ont la responsabilité de la mise en réseau du SPO,

avec un rôle de chef de file entre l'éducation nationale, le SPO/le SPE.

En ce qui concerne l'apprentissage, le ministre a dit ne pas chercher à faire du quantitatif comme ses prédécesseurs.

La loi sur la formation professionnelle organisera la jonction entre la partie de formation professionnelle relevant des entreprises (donc des partenaires sociaux) et la partie Pôle Emploi/Etat/Régions/Universités.

Enfin, la formation professionnelle des demandeurs d'emploi resterait du domaine des conseillers de Pôle Emploi qui devraient fournir des réponses immédiates et rapides avec les conditions d'indemnisation ; tout doit être regroupé à Pôle Emploi.

En ce qui concerne les CESER, la circulaire interministérielle (préparée par le ministère de l'intérieur) est sujette aux derniers arbitrages et devrait bien paraître fin juin.

Pour l'instant, l'écriture prévoit une représentation des organisations syndicales représentatives dans le privé et celles représentatives dans le public. La FSU serait donc dans tous les CESER. Nous vous donnerons de plus amples informations dès que nous en disposerons.

Avant-projet de loi Fonction publique

Compte rendu de la réunion du 23 mai 2013 sur l'avant projet de loi fonction publique

Cabinet : N Colin, H Huwart
DGAFP : T Campeaux
FSU : A Féray, Arlette Lemaire

Le cabinet rappelle l'objet du projet de loi dont le titre I portera sur les valeurs de la FP et la volonté de la ministre de le présenter au conseil des ministres en juillet pour marquer le 30ème anniversaire du statut général des fonctionnaires.

Avant l'examen, le débat s'engage sur l'opportunité du projet de loi. FO et Solidaires annoncent qu'elles quitteront la réunion après une déclaration, ce qu'elles font sans attendre que chaque organisation syndicale se soit exprimée. FO enverra une contribution écrite. Solidaires considère que le travail est fait en urgence et que son contenu pose problème. Les agents ne sont pas à l'origine des faits qui ont présidé à la décision de rédiger ce projet de loi et sont blessés.

La FSU considère que ses revendications urgentes nécessitent une loi, que nombre de dispositions envisagées conviennent mais alerte sur son refus de voir inscrite dans la loi l'obligation de réserve et conteste particulièrement les dispositions relatives aux mesures disciplinaires. Elle considère que des points sont absents et demande des discussions pour étendre les conditions d'accès aux recrutements réservés prévues par la loi du 12 mars 2012.

La CGT considère que le projet doit se limiter au titre I (valeurs et déontologie) car certains débats demandent du temps et différentes dispositions du projet sont des provocations. La FA-FPT partage ce point de vue.

LaCFDT et l'UNSA soulignent la précipitation du travail.

La CFTC est sensible au symbole et adhère au choix d'une loi pour les agents, distincte de la loi sur la transparence de la vie publique. La CGC adhère à l'inscription une nouvelle fois de l'habilitation pour la codification du droit de la Fonction publique.

Le cabinet défend l'intérêt de ce chantier. La directrice adjointe répond que lors de la consultation des conseils, il y aura des amendements du gouvernement, ce qui permettra aux OS de déposer des amendements hors délais. A noter que le projet adressé pour la réunion du CSFPE comporte des modifications par rapport au texte du 17 mai (sur les articles 2 et 6).

Le projet ne prévoit plus la suppression simple du temps partiel de droit pour reprendre ou créer une entreprise mais le temps partiel pour ce motif fera l'objet d'une autorisation et sera limité à deux ans.

Article 1 : insère un article 1 bis au statut général pour y introduire les valeurs (dignité, probité, impartialité, obligation de traiter également toutes les personnes, laïcité) et prévoit l'obligation de réserve.

Sur l'obligation de réserve : « *Il s'abstient de tout acte, tout comportement ou toute manifestation d'opinion politique, philosophique ou religieuse à caractère public incompatible avec la réserve que lui impose ses fonctions.* »

FSU, CGT, Solidaires ont exprimé ou expriment la demande de ne pas en traiter dans la loi. FO ? CFDT, UNSA,

CFTC, CGC critiquent la rédaction actuelle mais sont prêts à ce que cela figure dans le texte moyennant des modifications. Le cabinet objecte que la rédaction actuelle proportionne les obligations aux fonctions exercées par l'agent mais note la forte opposition.

Sur les valeurs, le 11 avril la FSU avait souligné la difficulté à élaborer une liste de valeurs (lesquelles et pour quel contenu ?)

La CFDT demande que l'on définisse le terme « dignité » et que la loi fasse référence à l'accord cadre européen sur le service public.

La CGT récuse la référence au terme « dignité ». La définition du terme « laïcité » est jugée uniquement privative : « *Le fait pour un fonctionnaire de manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions constitue un manquement à ses obligations. Il appartient à tout chef de service de faire respecter l'application du principe de laïcité dans les services placés sous son autorité.* »

Les chartes et divers codes déontologiques ne s'appliqueront que si elles font l'objet d'un décret en CE.

Les articles 2 à 5 définissent le conflit d'intérêt et créent dans le statut un chapitre sur la déontologie, dont la CGT demande la définition.

Pour l'essentiel des dispositions de la loi sur la transparence de la vie publique (déclaration de patrimoine et obligation de confier la gestion de ses biens à un mandataire) pourront s'appliquer à un nombre restreint de hauts fonctionnaires (liste par décret en conseil d'Etat).

En outre, le projet de loi prévoit la protection des agents qui relatent aux autorités judiciaires ou administratives des faits susceptibles d'être des conflits d'intérêt. L'administration renvoie à l'article 40 du code de procédure pénale qui oblige les citoyens à témoigner des crimes ou délits dont ils ont connaissance et à la loi sur la transparence en cours d'examen à l'Assemblée. Pour Solidaires, c'est un appel à délation, la loi est une injure faite aux agents... L'insertion dans la loi de la commission de déontologie, qui sera saisie de ces déclarations, pose moins de difficultés.

L'article 6 est relatif aux règles de cumul dont il est prévu qu'elles reviennent à l'état du droit antérieur à 2007, sauf les modifications apportées par le gouvernement sur l'avant projet de texte (voir plus haut).

A 18 heures, la réunion se termine. L'examen des autres articles est renvoyée à une prochaine réunion. Les réunions du CCFP et celle du CSFPE (sur les articles qui concernent les seuls agents de l'Etat) pourraient être décalées. Les organisations syndicales ont demandé que la réunion du CCFP précède celle du CSFPE. Voir le nouveau calendrier de l'agenda social issu de la réunion du 24 mai.

Annexe 1

Pour information, voici un bref recensement (1)FSU des questions traitées par les articles suivants :

Articles 7 et 8 : suppression temps partiel de droit pour création ou reprise entreprise. Inscription dans la loi de la commission de déontologie.

Article 9 : réécriture de la protection (article 11) ?

Article 10 : détachement d'office en cas de suspension et de contrôle judiciaire ; pb : absence de consultation de la CAP.

Article 11 : prescription des faits passibles de sanction disciplinaire au terme de 5 ans ; l'effacement du dossier n'est pas prévu.

Article 12 : liste des sanctions disciplinaires. Des formulations contestables.

(1) Document FSU

Article 13 : quatre positions. Une proportion de rémunération ne pourrait pas être dépassée en cas de détachement de fonctionnaire dans un emploi ne conduisant pas à pension ; décret en CE.

Article 14 : remonte les catégories A, B et C dans l'article 1.

Article 15 : tire les conséquences des 4 positions

Article 16 : exercice des fonctionnaires dans les différents services, établissements,... dans la logique de la PNA ?

Article 17 relatif à la mise à disposition. Abrogation de la MAD au profit de l'administration de salariés de droit privé.

Article 18 : suppression de la réorientation professionnelle et modification en conséquence des modifications

en cas de suppression d'emploi. A SUIVRE : le projet de décret.

Article 19 : suppression du cumul d'emplois à temps incomplet.

Article 20 : égalité professionnelle : accélération des dispositions visant la nomination équilibrée aux emplois supérieurs. Horizon 2017 ramené à 2015.

Article 21 : représentation équilibrée F/H pour les employeurs territoriaux au sein du collège du CSFPT.

Article 22 : modernisation du congé de maternité et d'adoption, fractionnement du congé de paternité.

Article 23 : suppression d'un article de l'ordonnance de 58 (agents

des assemblées parlementaires : devenu sans effet ?) et introduction de la vérification des capacités des ANT à exercer leurs fonctions...+ toilettage.

Articles 24 à 26 : correction de la loi du 12 mars (accès au CDI même si succession d'employeur rémunérant le même emploi)

Articles 27 à 32 : modification de l'article 3-2 de la loi du 11 janvier 1984 : emplois des « établissements dérogatoires ». Voir compte rendu des réunions consacrés à ces EPA. Il s'agit d'encadrer plus les pratiques actuelles. Modifications qui en découlent pour le détachement de fonctionnaires sur contrat (en particulier limitation de la durée).

Articles 33 et 34 : CCFP : création d'un seul collège employeur et révision des règles de saisine afin qu'un sujet concernant deux versants soit examiné en CCFP.

Article 35 : nouvelle autorisation de codification.

Article 36 : Affectation de fonctionnaires à l'ONF.

Annexe 2

Déclaration FSU lors de la réunion du 23 mai de présentation du projet de loi sur la Fonction publique

Les revendications défendues par la FSU nécessitent l'intervention d'une loi.

Le projet adressé comporte de nombreuses dispositions que la FSU juge positives. D'autres posent des problèmes sérieux.

En premier lieu, l'introduction au nouvel article 1 bis du « *manquement* » que constituerait « *toute manifestation d'une opinion politique philosophique ou religieuse à caractère public* » niant la citoyenneté des fonctionnaires qui leur était reconnue par le statut de 1983. Participer à une réunion publique, signer une tribune, un appel, prendre part à une campagne électorale... ces droits seront ils refusés aux agents de la Fonction publique ? L'adoption par le Parlement d'une telle formulation sera ipso facto opposée aux responsables syndicaux dans les établissements et services dès lors qu'ils s'exprimeront dans un CA ou publiquement. Vous assurez « *ne pas remettre en cause le droit d'expression* » ; c'est pourtant la conséquence qu'aurait cette formulation insérée dans la loi.

S'agissant des sanctions disciplinaires : la prescription au terme de 5 ans est un progrès réel. En revanche, les modifications apportées aux sanctions des 2ème et 3ème groupes aggraverait les pratiques effectives quand bien même la rédaction peut sembler plus favorable ; d'autres auraient des effets d'ampleurs très différentes selon la situation des agents dans leur carrière, ce qui remet en cause la hiérarchie des sanctions.

La FSU conteste l'état du projet relatif aux rétrogradations et la réintégration dans le précédent corps ou cadre d'emplois. En outre, elle attire l'attention sur le risque qui en découlerait de provoquer des contentieux systématiques.

Des sujets sont absents que la FSU souhaite voir traités à l'occasion de ce projet de loi : l'abrogation du recours à l'intérim, de l'intéressement collectif et de la rémunération de la performance. Elle demande que la loi soit l'occasion de rétablir le droit de grève dans la FPE comme il existe dans les autres versants, de préciser que les jours de grève ne sont pas écartés des jours ouvrant le droit à pension. La FSU défend l'accès à la Fonction publique sans condition de nationalité.

Le déroulement des recrutements réservés a été marqué au MEN par un désordre important, lié à la faiblesse des effectifs de l'administration. Ce déroulement a porté préjudice à de nombreux candidats. Il éclaire le caractère restrictif des conditions d'accès à ce dispositif. La FSU demande l'ouverture de discussions qui puissent déboucher en temps utile sur une modification de la loi à insérer dans le chapitre relatif à l'exemplarité des employeurs publics.

S'il y a besoin d'une loi, les difficultés de travail sont réelles. Il serait opportun de recenser ce qui est urgent et ce qui ne l'est pas.

Rencontre avec Mme Yannick Moreau

mardi 4 juin 13

FSU : A Féray, D Horus

Y Moreau expose différents points du rapport qu'elle remettra la semaine prochaine au nom de la commission sur l'avenir des retraites. Cette note ne rend compte que des propos de Madame Moreau (voir le CR d'audience du 17 avril pour l'expression de la FSU).

3 sujets seront abordés – la pérennité financière-l'équité, la lisibilité, l'amélioration de la gestion – l'emploi des seniors, la pénibilité.

Pérennité financière

A court terme, en 2020 déficit de 20 Mds d'euros pour l'ensemble, 5 Mds pour le régime général (sans doute 7 Mds du fait de la situation économique). Le rapport présentera différentes mesures, organisées en trois scénarios conjuguant ressources nouvelles et économies. Chacune des mesures est définie par rapport au régime général et ses conséquences sont chiffrées pour ce régime, étant entendu pour la commission qu'elles devraient trouver une transposition dans tous les autres régimes. Le total des économies dépasse 7 Mds d'euros, c'est au pouvoir politique de décider.

- Accélération d'ici 2000 de l'allongement de la durée de cotisation (évaluer 42 ans, voir 43 ans en 2020 car c'est dans le débat social). Piste qui a l'avantage de favoriser l'équilibre financier des régimes complémentaires.

- Sous indexation des salaires portés au compte : revalorisation de l'inflation -1,2 point à partir de 2014 pour plusieurs années.

- Hausse des cotisations dé plafonnées 0,1 pt par an ou 0,2 pt.

- Sous indexation des pensions : revalorisation selon des taux différenciés (exemple : 0% pour les pensions de retraite non assujetties à la CSG, + 0,5% pour CSG au taux réduit (1), + 1,2% pour un retraité non assujetti à la CSG) ; ou différenciée selon le montant total des pensions (qui est difficile à appréhender).

- Hausse du taux de CSG sur les pensions de retraite de 6,6 à 7,5%.

- Revenir sur les avantages fiscaux des retraités : abattement de 10% (supprimer ou abaisser le plafond). Soumettre à imposition la majoration de pension pour retraités ayant élevé au moins 3 enfants.

S'agissant du long terme : pour la commission, si l'équilibre est atteint en 2020 il devrait permettre de passer le cap de 2035 (fin du « papy-boom »). L'idée est de rassurer les jeunes actifs : le rapport démographique se dégrade jusqu'en 2035, se stabilise ensuite.

La commission propose un mécanisme de pilotage « semi-automatique » afin d'éviter de relancer un débat sur les retraites tous les deux ou 4 ans. Ce mécanisme devrait permettre de « ra-

lentir la machine ».

- Indexation des salaires portés au compte : actualiser les salaires à partir du taux « évolution des salaires – 1,5 point ».

- Pilotage : conduire un débat au sein du COR à partir de différents indicateurs dont le taux de remplacement. Le COR choisit d'émettre un avis ou pas. Choix du gouvernement. Le pilotage doit éviter les rendez vous périodiques anxiogènes.

Equité

- Forfaitisation de la majoration pour pension en faveur des parents ayant élevé 3 enfants au moins.

- Rapprochement des règles de liquidation dans la FP de celles du régime général, quand bien même le constat est celui de taux de remplacement en progression pour le régime général et en baisse dans la Fonction publique (2) (du fait de l'augmentation du taux de primes). Il y a des problèmes à anticiper... quand le taux de remplacement va baisser dans le privé et pour les fonctionnaires ayant un taux de prime élevé, les enseignants ne peuvent pas être les seuls à partir avec 75% (no comment !). Proposition de passer à un traitement de référence déterminé sur les dix dernières années progressivement à partir de 2015 jusqu'en 2025.

En fait, il s'agit de créer les moyens de transposer dans le code des pensions les mesures de ralentissement envisagées pour le régime général.

Emplois des seniors et pénibilité

- Observatoires des fins de carrière, adaptation à l'élévation de la moyenne d'âge des salariés, amélioration des conditions de travail.

- Pénibilité : attribution de points dans les situations recensées en 2010, transférables, créant un droit à formation professionnelle, à temps partiel en fin de carrière, trimestres de retraite.

La même quantité de points ouvrant le droit à 3 mois de formation professionnelle, 2 mois de temps partiel, 1 mois de retraite.

- Catégories actives de la FP : la commission dira que « ce n'est pas une approche moderne ».

Enfin, le rapport est incomplet : la commission n'a pas disposé de temps pour élaborer des réponses qu'elle juge satisfaisantes pour les droits familiaux et conjugaux (réversion).

(1) Retraité-e faisant partie d'un ménage dont l'impôt sur le revenu est inférieur au seuil de recouvrement (67euros).

(2) Générations 1934 à 1942

Altersummit : manifeste des peuples



ALTER
SOMMET

Nos revendications communes et urgentes pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe !

Mettons un terme à l'austérité
Et exigeons une véritable démocratie !

L'Europe est au bord du gouffre. Les politiques d'austérité ruinent les peuples, menacent la démocratie et démantèlent notre modèle social. Les inégalités croissantes sapent la cohésion sociale. La crise écologique s'accroît et de graves crises humanitaires frappent les pays les plus touchés. Les femmes et les jeunes sont frappés de plein fouet. Des méthodes de plus en plus autoritaires sont appliquées par une oligarchie européenne pour maintenir un système néolibéral en faillite, malgré les résistances et protestations populaires. La démocratie et la paix sont menacées ; Le nationalisme, ainsi que les discriminations religieuses, racistes, homophobes ou sexistes se développent à mesure que la crise s'ap-

profondit chaque jour davantage. L'existence même de l'Union européenne est menacée par des politiques qui mettent à mal la solidarité entre les peuples.

Il est désormais urgent de refonder l'Europe sur des principes d'égalité, de solidarité, et de véritable démocratie. Les gouvernements européens et institutions de l'UE gouvernent actuellement pour le compte des marchés financiers au mépris de la souveraineté populaire : ils doivent être placés sous contrôle démocratique. L'intérêt général doit primer, ainsi que la satisfaction des besoins sociaux et écologiques. Ces principes sont les bases sur lesquelles nous formulons nos revendications pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe, solidaire avec les autres peuples du monde.

En finir avec l'esclavage de la dette

La dette publique résulte de choix économiques et politiques qui sont toujours à l'ordre du jour des gouvernements et institutions européens : des décennies de réformes fiscales et de cadeaux fiscaux ont délibérément bénéficié aux plus riches et fait exploser les dividendes des grands groupes ; les pouvoirs publics, avec l'argent public, ont renfloué bon nombre de banques privées – lesquelles ont été laissées libres de spéculer sur les obligations d'Etat ; les politiques d'austérité ont étranglé les ménages et des petites entreprises, aggravant la récession ; la corruption ou la collusion entre élus et intérêts privés a contribué au gaspillage de l'argent public. La dette privée, quant à elle, résulte dans de nombreux pays d'un endettement des ménages promu à tort et à travers par le système financier et les gouvernements pour soutenir la consommation privée et compenser la baisse des salaires réels.

Les mesures prises par les institutions et gouvernements européens visent à faire payer cette dette par les peuples. Une partie non négligeable de ces dettes peut pourtant être considérée comme illégitime, dans la mesure où elle a été contractée sans égards pour le bien commun. Il est désormais évident que de nombreux pays ne pourront jamais rembourser ces dettes.

Les droits humains passent avant le service des dettes, et les besoins humains avant le profit. Des mesures immédiates doivent être prises au niveau européen pour libérer les peuples de la pression des marchés financiers et du chantage à l'austérité ; elles doivent s'accompagner de politiques fiscales, monétaires et budgétaires pour sortir durablement les pays européens du piège de la dette.

Revendications communes et urgentes :

1. Annuler en urgence les memoranda imposés par la Troïka aux pays surendettés. Annuler une part importante de leur dette publique, sans porter préjudice aux petits épargnants ou aux retraités. Les banques et le secteur financier doivent être mis à contribution. Les montants à annuler doivent être définis démocratiquement. Les audits citoyens peuvent être, à ce titre, un outil efficace.
2. Suspendre les paiements jusqu'à ce que les populations soient protégées contre la pauvreté et le chômage, que le développement économique et la transition écologique soient assurés, et que les services publics, les droits économiques et sociaux soient renforcés.
3. Mettre en œuvre une taxation exceptionnelle sur les grandes fortunes.
4. Exiger de la banque centrale européenne – et d'autres institutions bancaires européennes – qu'elles prêtent directement aux Etats à des taux très bas et sous contrôle démocratique, sans que ces prêts ne soient conditionnés à des « réformes » structurelles néolibérales.

Pour une Europe écologique et sociale : stop à l'austérité !

Partout en Europe, et en particulier au Sud et à l'Est, les institutions et gouvernements européens imposent des politiques d'austérité brutales, soi-disant afin de réduire les dettes. Des populations entières sont surendettées, les budgets publics sont dramatiquement réduits dans bien des domaines essentiels, des investissements précieux, scientifiques ou industriels, sont abandonnés alors qu'ils pourraient contribuer à la transition écologique et sociale.

Imposées par les institutions et gouvernements européens, les politiques d'austérité créent une spirale destructrice : économies laminées, aggravation des dettes, du chômage, de la crise écologique et du saccage des campagnes, des terres et du travail paysan. Une minorité continue pourtant de s'enrichir. Aujourd'hui, 10% des européens possèdent plus de la moitié des richesses. Ces politiques d'austérité injustes contribuent à maintenir ces inégalités, ainsi que le modèle néolibéral qui détruit la planète et menace les droits démocratiques et sociaux.

Nous voulons un renversement complet de ces politiques, nous exigeons un autre modèle de société qui garantisse la justice sociale, l'égalité, une juste répartition de la richesse, la soutenabilité écologique et la protection des biens communs.

Revendications communes et urgentes :

1. Mettre un terme à l'austérité, qui nous enfonce dans la récession. Refuser ou annuler les traités et règlements qui l'imposent, comme le Pacte Budgétaire, le « Six-pack » et le « Two-pack » ou encore le Pacte de compétitivité en discussion. Les déséquilibres commerciaux au sein de la zone euro doivent être réduits par un ajustement des pays en excédent et non en imposant l'austérité aux pays en déficit. La politique budgétaire doit rester l'objet de choix démocratiques.
2. Assurer la justice fiscale avec une taxation juste et progressive des revenus, des fortunes, et des profits des entreprises avec des taux minimaux effectifs dans tous les pays européens. Revenir sur les augmentations des taxes sur la consommation, les réduire sur les produits de première nécessité. Interdire les paradis fiscaux et renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.
3. Développer à l'échelle européenne, sous contrôle social, des programmes d'investissement dans la transition écologique et sociale. Cette transition doit reposer sur une politique industrielle et agricole qui réponde aux défis de la crise écologique ainsi qu'au besoin de créer des millions d'emplois de qualité. Ces programmes doivent miser sur des activités d'intérêt général, écologiquement soutenables et socialement utiles, et notamment l'éducation, la transition énergétique, les transports publics, la souveraineté alimentaire. Dans le même temps, les budgets militaires doivent être réduits, ainsi que les dépenses socialement ou écologiquement nuisibles. Le budget de l'UE et celui des Etats doivent être réorientés dans le même sens.
4. Renforcer et développer les biens communs sociaux et environnementaux, redéfinir et développer les services publics, notamment dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'éducation, de la petite enfance, du transport, de l'énergie, de l'eau, du logement public, de l'information et de la culture... Stopper ou revenir sur les privatisations de ces services qui doivent relever du secteur public ou coopératif et être gérés démocratiquement.

Des droits pour toutes et tous : non à la précarité et à la pauvreté !

Les politiques d'austérité s'attaquent à nos droits économiques et sociaux et notre protection sociale. Elles entraînent la chute du niveau de vie, jusqu'à provoquer des catastrophes humanitaires dans certains pays. Leurs conséquences sont le chômage massif, la dégradation des conditions de travail et de vie. La pauvreté explose : aujourd'hui, 120 millions d'européennes sont pauvres.

A la faveur de la crise, ces politiques vont encore plus loin. Elles s'attaquent au droit du travail et au rôle des syndicats, et notamment à leur droit d'agir et de négocier collectivement. Elles imposent le principe de la compétitivité pour mieux diviser les peuples, diminuer les salaires, augmenter les profits et transformer la nature et les activités humaines en marchandises. Les accords de libre-échange contribuent au dumping fiscal, social et écologique.

Les personnes précaires, qu'elles soient actives ou au chômage, handicapées, retraitées, sont les plus touchées. Parmi ces précaires, les femmes, les jeunes et les migrant-es sont en première ligne. Les femmes sont particulièrement affectées par les attaques sur le droit du travail et doivent aussi en partie compenser la démolition des services publics. Les migrant-es se voient nier leurs droits fondamentaux et une génération entière de jeunes européen-nes est frappée par une régression sociale sans précédent.

Nous voulons que chaque citoyenne et citoyen dispose de droits démocratiques, économiques, environnementaux et sociaux effectifs.

Revendications communes et urgentes :

1. Restaurer la liberté de négociations et d'actions collectives ; rétablir les conventions collectives et le droit du travail mis à mal par les plans d'austérité. Garantir la démocratie sur les lieux de travail. Respecter les normes de l'OIT et de la Charte Sociale Européenne y compris aux travailleurs et travailleuses migrant-es. Mettre un terme au travail précaire.
2. Mettre fin au dumping salarial et social en Europe et dans le monde, notamment par le biais d'accords internationaux; construire un socle commun de garanties collectives en Europe, assurant un haut niveau de protection sociale et de droits économiques pour toutes et tous.
3. Augmenter les salaires. Instaurer un salaire minimum suffisant, fixé dans chaque pays par la loi ou par des conventions collectives contraignantes, et un revenu minimum suffisant pour une vie digne. Réduire la durée du travail sans perte de salaire, et assurer un partage équitable des tâches domestiques non-payées. Promouvoir le droit de toutes et tous à un emploi dans des conditions de travail acceptables. Réduire fortement le différentiel de salaires au sein d'une même entreprise.
4. Protéger le droit au logement décent des ménages endettés, et plus généralement de toute la population. Assurer l'accès effectif à des services de santé et de prévention pour toutes et tous.
5. Imposer l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de salaires, de pension et de carrière professionnelle. Interdire toute discrimination au travail basée sur le genre, l'origine ethnique, la nationalité, ou l'orientation sexuelle. Prendre des mesures fortes contre les violences faites aux femmes.
6. Renforcer le statut social et politique des migrant-es. Revenir sur les politiques de criminalisations des migrant-es et des réfugié-es. Assurer les droits des migrant-es et le droit d'asile, fermer les camps de rétention, mettre un terme aux opérations de l'agence FRONTEX.

Pour la démocratie économique : les banques au service de l'intérêt général

L'écroulement du système bancaire privé de 2008 n'était pas un accident, mais la conséquence des errements d'un secteur financier au service exclusif des actionnaires et des spéculateurs au détriment de l'intérêt public. Depuis des décennies, les gouvernements ont non seulement toléré, mais aussi organisé cette logique, en cédant à toutes les exigences des multinationales de la finance ; et en privatisant banques ou caisses d'épargne publiques (ou coopératives), qui étaient jusque-là orientées vers des activités économiques régionales et utiles. L'absence de régulation a par ailleurs permis à des organisations criminelles de blanchir leurs profits considérables et de les investir librement.

Face à l'écroulement du système bancaire, les gouvernements ont injecté des milliards d'euros pour sauver les banques et leur ont offert des garanties inconditionnelles, sur le dos des contribuables. La suprématie des barons de la finance s'en est trouvée confortée.

Nous exigeons que les banques servent l'économie, la société et l'environnement : les gouvernements et les institutions européennes doivent dès à présent prendre toutes les mesures pour en finir avec le pouvoir démesuré des institutions financières, via une réglementation drastique de la finance et/ou une mise sous contrôle démocratique des banques.

Revendications communes et urgentes :

1. Renégocier les garanties disproportionnées accordées aux banques privées, et exercer un contrôle public sur les faillites des banques pour éviter les effets négatifs sur la société. Les actionnaires et créanciers de ces banques doivent être mis à contribution. Les banques ainsi sauvées doivent être mises sous contrôle social.
2. Imposer une régulation stricte et effective des banques et des institutions financières. Séparer complètement les banques de dépôt et les banques d'affaires. Interdire le recours aux paradis fiscaux et à toutes activités hors-bilan. Abolir le secret bancaire. Taxer les transactions financières et restaurer le contrôle des mouvements de capitaux. Les banques « trop grandes pour faire faillite » doivent être démantelées.
3. Mettre en place un contrôle démocratique et social des banques et institutions financières. Orienter le crédit vers des activités créatrices d'emplois qui participent du développement écologique et social. Prioriser et encourager les établissements de crédit publics, mutualistes ou coopératifs.

Mobilisons-nous pour la démocratie !

Les politiques actuellement mises en œuvres en Europe représentent une menace pour la démocratie. Le débat démocratique est muselé, les répressions se multiplient contre les mouvements sociaux et les divisions entre les peuples et les pays s'accroissent. La conséquence prévisible est la montée des mouvements racistes, d'extrême droite voire fascistes qui exploitent le ressentiment, en le dirigeant contre les migrant-es, les précaires, les minorités, les étranger-es ou les autres peuples européens. Pour défaire ces mouvements, il faut d'abord en finir avec l'austérité.

Les alternatives existent : nous devons créer le rapport de force pour les imposer, et pour réinventer une véritable démocratie économique et sociale en Europe ; c'est notre responsabilité.

Parce que nous refusons d'être gouvernés par une oligarchie auto-proclamée de dirigeant-es européen-nes ;

Parce que nous refusons l'exploitation des peuples et de la nature en Europe comme dans le reste du monde ;

Parce que nous refusons que l'Europe contribue à la militarisation et aux conflits armés ;

Parce que nous voulons mettre fin à l'oppression et à l'exploitation des femmes, et en finir avec le patriarcat ;

Parce que nous voulons une véritable démocratie, une vraie participation et la souveraineté du peuple ;

Parce que nous voulons une société qui donne la priorité aux besoins écologiques et sociaux ;

Nous construisons un mouvement unitaire pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe !

Pour soutenir et renforcer les luttes des peuples nous rassemblons nos forces et nous battons ensemble pour faire de nos revendications des réalités par des actions nationales et européennes

L'Alter Summit des 7 et 8 juin 2013 à Athènes sera une étape importante dans cette direction.

**calendrier et informations : www.altersummit.eu
contact : info@altersummit.eu**

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Juin 2013 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr